

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 94 (1958)
Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



J. STÜDER 46

L'école suisse de Bogotà (Colombie) met au concours le poste de

DIRECTEUR

L'école suisse de Bogotà est une des plus importantes parmi les écoles suisses de l'étranger. Elle comporte tous les degrés de l'enseignement primaire et secondaire, de l'école enfantine aux classes du baccalauréat. La langue officielle de l'école est le français. Une expérience approfondie de l'enseignement est exigée. Les intéressés, de confession catholique, possédant les qualités professionnelles et morales requises, sont priés d'adresser leurs offres manuscrites au **Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, Berne**, en les accompagnant d'un curriculum vitæ, de la copie ou de la photocopie de leurs diplômes et certificats, de références et d'une photographie. Le Secrétariat fournit sur demande tous renseignements supplémentaires.

Toutes les beautés que procure la VIE
S'épanouissent grâce à la PHOTOGRAPHIE

Tout pour l'amateur

A. Schnell & Fils

Place St-François 4, Lausanne

PHOTO

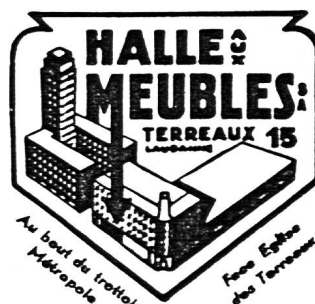
CINÉ

La bonne adresse
pour vos meubles



**Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe**

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Alkoholfreies
Hotel-Restaurant
OBERBERG
NEUBAUEN AM OBENFALL

Si votre classe visite

LA CHUTE DU RHIN

ne manquez pas de loger chez nous.
Dépendance spécialement installée
pour le logement d'écoles et de
touristes. — Tél. (054) 5 14 90

„Arkina“

Eau minérale digestive — Elimine les pierres d'acide urique



VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON

près de Montreux

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

Les dépôts confiés à la
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

sont

GARANTIS PAR L'ÉTAT

et bénéficient du

MAXIMUM DE SÉCURITÉ

Gérant :

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
LAUSANNE

36 agences dans le canton

Partie corporative

VAUD

N'y pensez plus !

Bonnes vacances à tous ceux qui en ont de longues dès maintenant.

Mais, pour que vous puissiez vous détendre à fond, remplissez vite votre questionnaire (voir Bulletins des 21 juin et 5 juillet) et remettez-le à votre président de section. Et puis, n'y pensez plus. Ainsi, la conscience sereine et le cœur léger, vous jouirez pleinement des horizons bleus.

P. B.

Inauguration de collèges

Les autorités d'Ormont-Dessous ont honoré la Société pédagogique vaudoise d'une invitation à assister, le 14 juin, à l'inauguration des collèges du Sépey et de la Comballaz. La secrétaire du comité, née au vieux collègue du Sépey, a visité avec intérêt et admiration les beaux bâtiments conçus et présentés par l'architecte Mamin.

Guirlandes de verdure, haies d'enfants aux visages bronzés et épanouis, discours, retrouvailles de tous les collègues qui ont sévi dans les deux postes en fête, montagnes de bricelets et de merveilles, vin pétillant ont fait de cette journée une grande fête à laquelle chacun voulut participer. M. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, fut fêté comme il se devait, et M. Martin, chef de service, trouva l'occasion de parler patois.

La SPV est reconnaissante aux autorités d'Ormont-Dessous de l'avoir associée à leur fête, et les félicite, en ces temps troublés, d'avoir affirmé leur confiance en l'avenir, leur foi dans les valeurs morales et spirituelles du pays, cultivées à l'école, dans un cadre qui facilite grandement la tâche des éducateurs.

M. N.

Avez-vous...

... payé vos cotisations à la SPV ? Si ce n'est pas le cas, versez le montant de 35 fr. au CCP II. 2226 **avant le 15 juillet**. Vous nous éviterez des frais.

Pour le comité : A. R., caissier.

Maîtresses de travaux à l'aiguille

Le nouveau comité de l'Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille est ainsi constitué : présidente Mme B. Payer-Vaucher de la

Croix, Aubépines 9, Lausanne ; vice-présidente Mlle H. Matthey, Morrens ; secrétaire Mme S. Lätt-Bignens, Pré du Marché 33, Lausanne ; caissière Mme A. Jaton-Favre, Collonges 15, Lausanne ; adjointe Mlle D. Rochat, Tournefeuille, Morges.

Collègues de la campagne

Avez-vous rempli le questionnaire du comité central ? (voir Bulletin de samedi 21 juin dernier : « De M. Jaunin à vous, collègues de la campagne ». Sinon, faites-le sans tarder. Merci d'avance.

A qui le rendrez-vous ? Conformez-vous pour cela aux indications de celui qui vous l'a remis ; ces indications peuvent être différentes d'une section à l'autre. En principe, c'est le président qui collecte les questionnaires de sa section.

Ceux d'entre vous qui étaient en vacances récemment n'ont peut-être pas encore reçu ce questionnaire, mais il leur parviendra incessamment.

P. B.

Postes au concours

JUSQU'AU 12 JUILLET :

Leysin : Institutrice primaire. Ne se présenter que sur convocation.

JUSQU'AU 16 JUILLET :

Commugny : Instituteur primaire supérieur. Entrée en fonctions : 1er septembre 1958.

Gossens : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1er septembre 1958.

Ormont-Dessous : Instituteur primaire supérieur au Sépey.

Ollon : Instituteur primaire supérieur à Villars. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958.

Institutrice primaire à Villars. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958.

JUSQU'AU 19 JUILLET :

Aigle : Maître de gymnastique.

Essertines-sur-Yverdon : Institutrice semi-enfantine ; Entrée en fonctions : 8 septembre 1958.

Le Chenit : Institutrice primaire au Brassus.

Morges : Maître de gymnastique. Entrée en fonctions : 1er septembre 1958. Les candidats ne se présenteront que sur convocation.

Sports

Poursuivant une tradition bien établie et toujours prisée, l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique avait mis sur pied, le samedi 14 juin dernier, son tournoi annuel de basket-ball. Remercions-en notre collègue Moreillon qui, avec son sourire sympathique, l'a parfaitement organisé et s'est de plus dévoué pour arbitrer tout l'après-midi, aidé en ceci par l'arbitre A. Rochat. Dans les magnifiques salles du Belvédère, les matches se sont disputés amicalement, dans leur excellente ambiance habituelle.

Mais, de l'avis d'un spécialiste, le niveau de jeu ne s'est pas élevé. A quoi cela tient-il ? Peut-être à ce qu'on retrouve chaque année les mêmes têtes, chaque année un peu plus grisonnantes, ou un peu plus

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud : N'y pensez plus ! — Inauguration de collèges. — Avez-vous... — Maîtresses de travaux à l'aiguille. — Collègues de la campagne. — Postes au concours. — Sports. — Guilde de travail. — Exposition de dessins. — Assemblée de l'Ecole Pestalozzi à Echichens. — Congrès de la Société pédagogique vaudoise. — Assemblée de la Société coopérative de la SPV. — Genève : UIG Rapport du président (suite et fin). Neuchâtel : Comité central. — Démission. — La Chaux-de-Fonds. Revue neuchâteloise. — Connaissance des fourmis. — Université populaire. — Rendre un musée vivant. — Jura bernois : Rapport annuel de la Société des instituteurs bernois. — Divers : Bibliographie.

dénudées... Les vieux sentent la nécessité de l'exercice physique. Les jeunes amèneraient un sang nouveau, un jeu plus rapide, doubleraient le nombre des équipes et apporteraient ainsi un regain d'intérêt au tournoi.

Classement

	joué	gagné	perdu	pts
1. Vevey I et Yverdon	4	3	1	6
3. Lausanne	4	2	2	4
4. Payerne et Vevey II	4	1	3	2

Une semaine plus tard, au même collège, organisé par la même Association — personnifiée pour nous par H. Moreillon encore — c'était le tournoi de volley-ball, le « jeu qui monte ». Heureuse surprise : une équipe féminine (remarquablement classée ; félicitations) et une équipe mixte. Dans cette discipline (c'est à nouveau l'avis du spécialiste), c'est la technique qui manque : en général, on ne sait pas encore « toucher » le ballon ; mais ça viendra, le volley n'étant pratiqué que depuis peu de temps chez nous.

Classement

1. Lausanne masculin ; 2. Renens ; 3. Lausanne féminin ; 4. Orbe ; 5. Prilly ; 6. Echallens ; 7. Rhône.

Merci à l'AVMG et à Moreillon. Et à l'année prochaine !
P. B.

Rencontre internationale de la Guilde de travail

Les 20 et 21 septembre, la Guilde de travail, techniques Freinet, organise à Lausanne des Rencontres internationales d'éducateurs. Des maîtres suisses et étrangers appliquant les techniques Freinet présenteront leurs expériences et leurs réalisations. Notre collègue Fonvieille, de Paris, parlera de l'esprit de l'école moderne. Il y aura enfin une exposition de peintures et d'objets échangés par correspondance. F. B.

Exposition de dessins

A l'occasion du congrès international pour l'éducation artistique, qui siégera à Bâle du 7 au 12 août prochain, une vaste (env. 1,5 km.) exposition de travaux d'élèves sera ouverte dans les locaux de la Foire de Bâle ; elle comprendra 3 sections :

I. — Problèmes de base.

a. Les lois fondamentales de la vision et la représentation plastique ;

b. Le dessin, fonction de la pensée, dans le développement des arts et du dessin d'enfant ;

c. La couleur, principe créateur, aux différentes étapes scolaires ;

d. Le dessin, moyen de représentation linéaire, aux différentes étapes scolaires ;

e. Le travail d'atelier : sa valeur éducative ;

f. La représentation de nature plastique et la création artistique en atelier au service d'autres branches ;

g. L'art : considérations.

II. — Initiation — Expérimentation.

Cette section, présentée par la France, révélera la part que détiennent dans la création artistique les facteurs d'origine spontanée, affective ou intellectuelle.

III. — Expositions nationales.

Les maîtres de dessin vaudois proposent à tous ceux que cette exposition intéresse de se grouper pour un billet collectif Lausanne - Bâle, retour individuel pour le prix de 24 fr. 70. Entrée à l'exposition : 1 fr (0 fr. 50 en groupes d'au moins 10 partici-

pants). Aller le 7 août, départ de Lausanne à 07 h. 10.

S'inscrire par carte postale avant le 31 juillet auprès de Fernand Favre, Gutenberg 12, Vevey.

Maîtres de dessin vaudois.

Assemblée de l'Ecole Pestalozzi à Echichens

C'est un contingent chaque année plus nombreux de membres et d'amis de cette institution, témoignant par leur présence de l'intérêt qu'ils y portent, qui a assisté à l'assemblée générale. M. le Dr Charles Guisan, député, médecin à Mézières, président du comité, a excusé l'absence d'une quarantaine de personnalités. L'assemblée de ce jour s'honore de compter dans ses rangs M. le conseiller d'Etat Charles Sollberger ; M. Ernest Dessaux, préfet de Morges ; M. Adrien Martin, chef du service de l'enseignement primaire ; M. Chauvy, député, Montherod ; M. Chavan, ancien directeur de Marcelin ; les deux aumôniers de l'établissement abbé Polla et pasteur Chapuis.

Comme à l'ordinaire, la partie administrative est menée activement. Lecture du procès-verbal est donnée par M. Maurice Mayor, secrétaire par intérim qui avait remplacé en 1957 M. André Delacrétaz, secrétaire en titre.

Les comptes sont présentés par le président qui en commente brièvement les divers postes. Les dépenses pour l'alimentation seule se sont élevées à 64 357 francs. Le chauffage, l'éclairage et l'eau ont coûté 30 160 fr. Le total des dépenses courantes se monte à 290 525 fr. et celui des dépenses générales à 41 695 fr., soit au total 332 220 francs.

Le nombre moyen d'enfants a été de 58,52 pour un total de 21 362 journées. La journée d'enfant est revenue à 15 fr. 55, alors que les recettes à ce poste se montent à 13 fr. 67. Le déficit par journée d'enfant est donc de 1 fr. 88 qu'il s'agit de trouver au moyen des dons et collectes. Les collectes, cotisations et dons ont produit la belle somme de 85 770 fr. Celle entreprise dans les écoles notamment a rapporté le magnifique total de 47 598 fr. L'exploitation agricole a dû enregistrer une perte de 2 640 fr. Après un versement de 33 500 fr. au fonds des constructions, il reste un bénéfice d'exercice de 16 fr. 10. Au bilan, l'actif total est de 422 478 fr. Les bâtiments y figurent pour 201 281 francs et le bétail pour 61 803 fr. L'actif net au 31 décembre 1957 est de 107 079 fr. Les constructions nouvelles ont coûté environ 1 million et demi, y compris l'aménagement intérieur. Cette somme a pu être fortement diminuée par l'attribution d'un montant de 400 000 fr. provenant de la fondation Tossizza, par un subside du Département fédéral de justice et police de 284 000 fr. et par le produit de la succession Ruchonnet, affectée au fonds des constructions. La dette totale de l'institution est ainsi ramenée à 700 000 fr. environ, ce qui constitue une situation supportable, voire même favorable.

C'est M. Mayor, instituteur à Préverenges, qui donne lecture du rapport de gestion. Il émet quelques remarques sur le déficit enregistré à l'exploitation agricole, l'adaptation des traitements du personnel, le considérable travail accompli par la direction de l'établissement et tous ses collaborateurs. Après l'adoption des comptes, les vérificateurs MM. Gustave Bonnard, Lausanne ; Ernest Barraud, Vevey ; Maurice Mayor, Préverenges, sont confirmés à leur poste.

Dans son rapport, le président entreprend l'historique des actions entreprises au cours des âges en faveur des enfants malheureux, abandonnés ou délinquants. C'est, dès le 19e siècle, la création des maisons dites de correction, véritables pénitenciers de la jeu-

nesse où régnait une discipline de fer basée sur les châtiments corporels et la coercition morale. Les délinquants mineurs devenaient des révoltés qui, une fois remis en liberté, n'aspiraient qu'à se venger de la société qui les avait réduits au rang de parias. Il faut attendre la première moitié du 20^e siècle pour, en se basant sur une application scientifique de la psychologie, instaurer des méthodes applicables à l'enfant caractériel dont le comportement étrange déjoue la sagacité de l'adulte raisonnable.

Le pasteur Sigismond Scheller, neveu par alliance du grand Pestalozzi, était profondément ému par le grand nombre d'enfants abandonnés dans le canton de Vaud. Il ouvre à Lausanne, en 1827, une maison pour les accueillir. Dès le début, elle est remplie. Le produit d'une collecte lancée dans le canton lui permettra l'achat du domaine d'Echichens où il s'installe le 20 juin 1828. L'Asile rural vaudois était créé. Constatant l'important contingent d'enfants arriérés qui stagnaient dans nos classes, le Département de l'Instruction publique, considérant qu'ils devaient bénéficier d'un enseignement spécialisé, jeta les yeux sur l'Asile rural vaudois et le choisit pour en faire une école de développement. Cet établissement devint ainsi l'Ecole Pestalozzi et reçut d'emblée l'appui sans réserve de la SPV dont la fidélité lui est acquise.

Dans son rapport, M. le directeur Besson s'exprime ainsi :

La plupart des enfants reçus à Echichens sont marqués par des erreurs éducatives. Leurs parents ont manqué de vigilance et, lors de la découverte de ce manquement, ils ont infligé des punitions disproportionnées avec le dernier acte répréhensible commis.

Lorsqu'ils arrivent, les enfants sont chargés de graves déviations de caractère. Ils sont menteurs, voleurs, chapardeurs, n'ont aucun sens de la culpabilité, manquent de conscience. Ils s'échappent, fuient dans le rêve, s'évadent, se complaisent dans le souvenir des mauvais coups faits. Ils se révoltent contre l'autorité nécessaire des éducateurs, contre le pouvoir divin même. Ils souffrent parfois cruellement de leur état de pensionnaires d'une maison d'éducation. Les enfants de divorcés sont souvent chargés par la mère de tous les défauts de père. Ceci les rejette dans les bras de leur mère, annihile leur virilité, les empêche de choisir comme exemple un homme digne de confiance. Ils expriment parfois des jugements terribles sur leurs familles. Pour leur faire malgré tout honorer les parents, l'Institution fait tout ce qu'elle peut et utilise toutes les ressources de l'amour chrétien et de la psychologie. Ils ont vu et éprouvé certaines choses déjà difficiles à tolérer par des adultes, ce qui rend leur éducation particulièrement difficile. Des confessions faites nous éclairent sur l'état navrant de la mentalité de beaucoup de nos pensionnaires. Elles démontrent, hélas ! que beaucoup regrettent le plaisir perdu qu'on éprouvait à tous les mauvais tours joués. C'est cela même peut-être qui oppose un obstacle presque infranchissable, semble-t-il, à ramener ces garçons dans le droit chemin.

Prenant à son tour la parole, M. le conseiller d'Etat Charles Sollberger apporte les vœux et les félicitations du gouvernement. Il expose les raisons qui ont motivé le refus de l'exonération fiscale sur les dons et legs et fait une incursion dans le domaine de l'assurance-invalidité. Il remercie au nom du Conseil d'Etat tous les responsables de la maison pour l'œuvre de foi, de persévérance, de courage qu'ils accomplissent.

Avant l'assemblée, le président avait inauguré un médaillon de bronze, groupant Pestalozzi, Scheller le fondateur de l'établissement, le baron Tossizza son bienfaiteur, pièce due au talent du sculpteur Las-serre.

M. M.

Congrès de la Société pédagogique vaudoise

25 janvier 1958

Comme l'an dernier, la Maison pulliérane accueille les membres de la Société pédagogique vaudoise, venus là très nombreux pour tenir leur 2^e congrès.

A 9 h. 15 au lieu de 9 heures, car il est plus aisé de faire entrer des gosses en classe que de décider des régents à franchir le seuil de la salle de séance, André Rochat, président de l'assemblée, prend la parole :

« Il n'est pas nécessaire de refaire l'historique de la convocation du congrès de ce jour, mais il est juste de rappeler que le premier congrès fut une expérience concluante. En pénétrant dans le hall de la Maison pulliérane, je me suis trouvé en face d'une exposition d'œuvres de Ramuz : Derborence, La guerre dans le Haut-Pays, et j'ai aussitôt pensé au beau volume de Questions. Pour être moins philosophiques, vos mandataires s'en sont beaucoup posé au sujet de ce congrès, en particulier : le succès appelle-t-il le succès ? Comment faire mieux quand on a fait bien ? L'affluence au congrès 57 était-elle plus qu'un feu de paille ?... En voyant la salle si revêtue, plus possible d'en douter ; c'est pourquoi le comité central et le bureau se font un plaisir tout particulier de vous souhaiter la bienvenue.

Des questions, vous vous en êtes également posées. Pourquoi à nouveau Pully ? Pourquoi ce menu, cette partie récréative ? Questions auxquelles le bulletinier n'avait donné en réponse que le mot « rodage » ; mais ce terme des plus actuels cachait avant tout des problèmes d'ordre financier et un souci quant aux effectifs.

Questions encore. L'an dernier, quand nous étions bouleversés par de récents événements internationaux, je vous avais invités à vous grouper plus encore au sein de la Société pédagogique vaudoise. Alors :

Avez-vous participé aux assemblées de votre section ?

Vous êtes-vous intéressés aux problèmes pédagogiques mis à l'étude par notre association ?

Avez-vous lu l'Éducateur ?

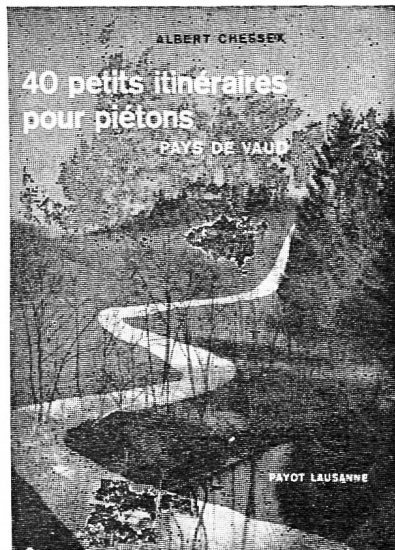
Avez-vous d'autre manière participé à la vie de la SPV ou bien vous êtes-vous simplement retranchés derrière la belle indifférence d'un Ponce-Pilate ?

La résistance d'un béton ne se mesure pas à la quantité des grains de sable qui le composent, mais bien aux matières qui les unissent. Si donc vous tenez à ce que la SPV poursuive sa marche vers les buts fixés par nos statuts, soit : améliorer la situation matérielle, sociale et juridique de ses membres, perfectionner la culture générale et professionnelle du corps enseignant, collaborer à l'organisation et à l'administration rationnelle de l'école populaire, répondez positivement à toutes les questions que je viens de vous poser, car c'est par la collaboration des individus qu'une association est forte ; c'est par l'union des associations économiques, politiques, sociales, sportives ou culturelles qu'un pays est fort, et c'est par cette force qu'il peut se dire et rester libre. Pour concrétiser cette idée, je vous invite à chanter le Chant des Suisses de Doret. »

PETITS ATLAS PAYOT LAUSANNE

un titre et une collection qui comblent les amateurs de courses d'écoles intéressantes et profitables

40 PETITS ITINÉRAIRES POUR PIÉTONS



1 vol. au format 11 x 15 cm. 128 pages, 16 de photos hors texte, broché sous couverture en couleurs. Fr. 5.70

1. Oiseaux I
2. Oiseaux II
3. Papillons de jour et de nuit
4. Coléoptères et autres insectes
5. Fourmis
6. Mammifères, batraciens, reptiles
7. Nos amis les chiens
8. Le pêcheur à la ligne
9. Mollusques terrestres et d'eau douce
10. Les Alpes : Minéraux, végétaux, animaux
11. Arbres et arbustes
12. Fleurs des Alpes I
13. Fleurs des champs I
14. Fleurs des bois
15. Histoire de la terre
16. Boussole et carte
17. Styles d'architecture
18. Styles des meubles
19. L'automobile
20. Fleurs des champs II
21. Plantes médicinales
22. L'aquarium
23. Chats
24. L'astronomie en raccourci
25. Animaux exotiques
26. Flore des marais
27. Fleurs des Alpes II
28. Plantes d'intérieur
- 29-30. Nos champignons
31. Races humaines
32. Locomotives
33. Coquillages marins
34. Avions de ligne
35. Philatélie
- Fleurs de jardins

Ch. vol. au format de poche, relié sous couv. acétatée en couleurs. Nomb. illustrat. Fr. 5.20



LIBRAIRIE PAYOT LAUSANNE

Puis le président salue les invités, en particulier M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique; M. E. Décorvet, chef de l'Office du personnel; M. G. Chevallaz, membre d'honneur de la SPV; M. Alex Lavanchy, pasteur, délégué du Conseil synodal; M. Besson, syndic de Pully, les représentants de la SPR, des sections de la Romande, des sous-sections de la SPV, des commissions permanentes, de la presse qu'il remercie d'assister aux délibérations, partie essentielle de notre congrès, et les membres honoraires. Il excuse l'absence de MM. Adrien Martin, chef de service; J. Zeissig, directeur de l'Ecole normale; S. Chapuis, président de la SPJ, et de Mlle Y. Gross, présidente de la Société des institutrices du Valais romand.

Il rappelle que notre association compte actuellement environ 1800 membres actifs et donne lecture de la liste des décès de l'année, une vingtaine de membres dont deux actifs: Mme Suzanne Jaccard-Cherpillod, à Ballaigues, et M. Jacques Maire, à Challes-sur-Moudon. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

André Rochat adresse encore des remerciements au Département de l'instruction publique pour l'octroi du congé officiel du congrès et des félicitations aux nombreux membres du corps enseignant nommés conseillers lors des élections communales de l'automne 1957, sans omettre nos collègues députés au Grand Conseil.

Puis il ouvre l'assemblée de la Société coopérative caisse de secours et invalidité.

**ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
DE LA SPV**

CAISSE DE SECOURS ET INVALIDITÉ
25 janvier 1958

Après lecture, le président met en discussion l'ordre du jour paru dans l'Educateur du 11 janvier 1958. Il est adopté.

I. — **Procès-verbal** de l'assemblée de 1957: admis sans discussion.

II. — **Rapport du conseil d'administration**: paru

dans l'Educateur du 18 janvier 1957. Les points suivants sont précisés:

Notre compte courant de la BCV nous permet maintenant de faire face au manque chronique de liquidités en fin d'année.

Le cours des obligations a atteint, espérons-le, en 1957 son niveau le plus bas; il a d'ailleurs amorcé une légère hausse à la fin de l'année.

Un vent de générosité a soufflé en direction de notre caisse qui a reçu cette année des dons pour un total de 1210 francs. Un grand merci à ces collègues et anciens collègues qui ont témoigné si intelligemment leur reconnaissance.

Le total des prestations s'est monté à 7 628 fr. 90.

9 cédules ont été créées en 1957 pour un montant de 14 230 francs. Notre situation financière s'est encore améliorée. La caisse de secours peut donc réaliser toujours mieux notre idéal de solidarité.

Ce rapport est voté à l'unanimité.

III. — **Rapport des vérificateurs des comptes**: paru avec les comptes dans l'Educateur du 18 janvier 1958. Boni de l'exercice de 1957: 5 639 fr. 30. Ne soulève pas de discussion. A l'unanimité, il est adopté par l'assemblée qui donne décharge au caissier.

IV. — **Budget et cotisation**: Le trésorier, A. Marguerat, soumet le budget à l'assemblée. Il propose de ramener de 7 fr. à 5 fr. la cotisation à la caisse de secours et de verser la différence à la caisse générale pour couvrir l'augmentation des frais d'impression de l'Educateur.

Le budget prévoit à disposition pour prestations une somme de 11 490 francs et la création d'un fonds de réserve de 2 400 francs pour notre immeuble.

Budget et proposition sont votés à l'unanimité.

V. — **Propositions individuelles**: aucune.

VI. — **Election statutaire du bureau de l'assemblée**: Renvoyée au point 10 de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

VII. — **Election de 2 membres du conseil d'administration**: Renvoyée également au point 9 de l'ordre du jour de l'assemblée générale. La séance est levée à 9 h. 45.

GENÈVE

UIG - Messieurs

Rapport du président 1958

Ecole moyenne ou école intermédiaire. — Vous aurez sans doute compris, chers collègues, que la mesure envisagée pour les 8e et 9e années pourrait être un premier pas vers la future « école intermédiaire ». M. Extermann, qui a été chargé de l'étude de cette réorganisation, déposera sous peu son projet. Nous aurons donc certainement l'occasion d'examiner ce problème dans un proche avenir. Toute discussion à ce sujet serait donc actuellement prématurée. C'est pourquoi nous regrettons vivement que la presse genevoise ait jeté le trouble dans les esprits en relatant une séance de jeunes maîtres de l'enseignement secondaire, présidée par M. Grandjean et consacrée à l'enseignement de l'écriture. Le comité est immédiatement intervenu afin de connaître l'attitude du Département. Une première réponse vous a été donnée dans l'Educateur du 1er mars 1958.

Cet incident vient néanmoins de nous prouver que nous avons raison de nous préoccuper dès maintenant du problème des 7e année et de l'accès des maîtres primaires à l'enseignement moyen.

Relations famille-école. — Une séance de délégations, présidée par le chef du Département de l'instruction publique, a été consacrée à l'étude de ce problème. Ce fut pour nous l'occasion de préciser notre point de vue et nous sommes persuadés que cet entretien aura été utile à chacun des participants. Personne ici ne niera l'utilité de contacts avec les parents de nos élèves. En effet, il y a là un moyen certain de comprendre mieux les enfants qui nous sont confiés, d'aider les parents et surtout d'éviter que se produisent de fâcheux malentendus. C'est donc dans le domaine de l'information qu'un effort doit être fourni tant par le Département que par les maîtres eux-mêmes. Signalons à ce propos que M. le directeur de l'enseignement primaire a prévu une exposition de l'école enfantine et primaire genevoise qui se fera en quatre temps et commencera cet automne par l'école enfantine. Une brochure d'accueil qui sera remise à tous les parents des élèves commençant l'école, ou provenant de l'extérieur du canton, est actuellement en préparation.

L'information par les maîtres doit être encouragée, mais sous certaines conditions que les représentants du Département ont volontiers admises.

Tout d'abord, les parents doivent nous laisser le soin de choisir et d'appliquer nos méthodes d'enseignement et n'ont pas à nous imposer leur volonté dans ce domaine. Notre préparation pédagogique justifie pleinement qu'on nous fasse confiance.

Enfin, la manière d'entrer en relations avec les parents doit être laissée au choix du maître. Si les réunions de parents peuvent donner d'excellents résultats, il faut bien constater que leur succès dépend de la personnalité du maître et de l'esprit des parents. D'autre part, ces séances ne permettent pas la discussion de cas particuliers. Il faut donc que le maître garde la liberté de choix entre les visites et les réunions de parents. Parfois même, les deux sont nécessaires. Nous sommes persuadés, chers collègues, qu'en obtenant des assurances sur les deux points que nous venons de signaler, nous avons facilité les relations mêmes entre les parents et le corps enseignant. Nous pensons également que ce problème des relations famille-école devrait être étudié plus à fond pendant les études pédagogiques et que dans le domaine de l'information, la presse pourrait avoir une influence positive, ce qui n'est pas toujours le cas.

Manuels. — Si la rédaction des manuels scolaires reste un privilège ou une corvée réservée à MM. les inspecteurs, nous devons reconnaître que les membres du corps enseignant sont aujourd'hui plus largement associés à l'élaboration de ces différents ouvrages. Nous critiquons volontiers les livres lorsque nous les avons en main, et nous ne songeons pas suffisamment à intervenir au moment de l'élaboration de ceux-ci. Tous, nous avons des idées, mais elles sont parfois différentes. Il nous semble donc que nous devrions, dans le cadre de notre association, étudier le problème des manuels, nous mettre d'accord et confier à nos délégués un mandat. Nous ne prétendons pas qu'il n'est pas tenu compte des vœux du corps enseignant ; en effet, chacun d'entre nous doit formuler ses critiques et ses suggestions lors de l'enquête qui précède l'élaboration d'un nouveau manuel. Mais nous pensons que d'une discussion entre membres de l'UIG peut aussi jaillir la lumière et qu'un échange de vues est toujours profitable aux uns comme aux autres. Votre comité étudie sérieusement ce problème.

Notre centre d'information. — Il est en bonne voie de réalisation grâce à votre aide généreuse. Notre appel financier n'aura pas été lancé en vain puisque notre trésorier a reçu le versement de 102 instituteurs, soit une somme de 622 francs. Nous remercions vivement tous nos collègues qui ont compris que ce centre d'information est pour nous tous et surtout pour nos groupes d'études une nécessité. Plusieurs locaux ont été envisagés et nous effectuerons notre choix prochainement.

Nos visites d'entreprises. — Elles connaissent un succès qui dépasse nos espérances. 180 membres des trois sections de l'UIG ont envoyé leur bulletin d'inscription pour ces visites. Nous sommes heureux de constater, chers collègues, que vous avez compris la nécessité d'une meilleure information, d'un contact avec l'extérieur. C'est dans la mesure où nous connaissons bien ce qui nous entoure que nous parviendrons à nous acquitter au mieux de notre tâche et à occuper la place que nous méritons. Nous ne comptons pas nous arrêter en chemin et nous avons d'autres idées concernant la suite de notre action. Pour l'instant nous voulons chercher à retirer le plus grand profit de ces visites. Nous avons là une occasion de montrer notre souci de résoudre objectivement nos problèmes pédagogiques et notre désir de ne pas rester en dehors de la vie.

Études pédagogiques et recrutement. — La pénurie d'instituteurs continue à nous causer du souci. Nous espérons vivement que la récente revalorisation aura d'heureux effets dans ce domaine. Afin de pouvoir contrôler si tel sera le cas, afin de rechercher les causes du désintéressement des jeunes pour notre profession, nous avons chargé notre collègue Kunz de conduire une enquête qui, pour les cinq dernières années, nous indiquera la provenance des candidats aux études pédagogiques (école et section), leur rang à la fin de l'année de maturité, les échecs dans les différentes disciplines du concours ou pendant les études, etc. Tous ces renseignements nous seront précieux. Nous verrons alors s'il y a lieu de proposer une modification de notre système de recrutement.

Activité de nos groupes d'études. — Tous ces groupes comprennent des membres de la section des dames et de la section des messieurs.

a) *Groupe d'étude du vocabulaire* (Responsables : Mlle R. Rosset et Lucien Hermenjat).

Ses membres ont élaboré en 1957 une première série de fiches auto-correctives sur le chapitre des animaux. Cet important travail sera publié prochainement par la Guilde de documentation de la SPR. Une seconde série de fiches traitant le chapitre des sens, est actuellement en préparation.

b) *Groupe d'étude de la composition* (Responsable : Georges Kunz).

Ce groupe est actuellement occupé à la recherche de jeux éducatifs destinés à lutter contre les difficultés de la rédaction. Un exemple de ce travail a paru récemment dans l'« Educateur ».

c) *Groupe d'échanges* (Responsable : Raymond Hutin).

Ses membres ont abandonné l'expérience tentée au printemps 1957 et qui consistait à remettre à certains collègues des travaux réalisés individuellement. Depuis l'automne dernier, ils se sont retrouvés afin de préparer en commun des épreuves pour la fin du 1er trimestre et des exercices de vocabulaire concernant le chapitre « la météorologie ». Ils travaillent actuellement à deux centres d'intérêt, destinés à l'enseignement du début du 3e trimestre.

d) *Commission de géographie.*

Depuis fort longtemps, cette commission effectuée, sous la direction de notre collègue J.J. Dessoulavy un travail remarquable dont nous bénéficions tous grâce à la Guilde de documentation de la SPR.

Celle-ci a publié l'an dernier la série de croquis sur les villes de Suisse et fera paraître prochainement :

les Maisons suisses (photos, croquis, commentaires) et les croquis panoramiques (avec questionnaires).

La commission achèvera bientôt l'élaboration de deux séries de feuillets relatifs à l'Europe (généralités) et à la Péninsule Ibérique.

Que tous les responsables et les membres de ces groupes d'études soient vivement félicités et remerciés de leur excellent travail.

Activités diverses

Groupe choral. — Vous venez de l'entendre et de l'apprécier. Nous sommes heureux de posséder un chœur mixte de cette valeur et notre reconnaissance va aux choristes et à leur directeur qui, nous l'avons constaté, a su se hausser, lui et son groupe choral, au niveau de nos meilleurs ensembles vocaux. Qu'il nous soit permis d'inviter tous ceux d'entre vous qui en ont le goût et le temps, à grossir les rangs des basses ou des ténors.

Basketball. — Septembre 1957 a été marqué par la démission de notre coach No 1, Jean Eigenmann. Ce dernier qui n'avait pourtant rencontré de difficultés, ni avec la presse, ni avec les joueurs, et s'était acquitté de sa tâche à la satisfaction générale, a préféré abandonner son poste en pleine gloire. C'est un mérite et nous le remercions vivement de tout le dévouement dont il a fait preuve pour que brillent les couleurs de l'UIG. Il a été remplacé par Jean-Charles Cornioley un excellent organisateur. Nous lui en savons gré.

qui suit les traces de son prédécesseur et se révèle être Nos deux équipes ont joué de nombreux matches depuis septembre 1957 et il faut reconnaître que leur classement dans le championnat ne correspond pas à la valeur des joueurs. La chance ne favorise pas souvent nos équipiers et le panier ne se trouve pas toujours sous la balle. Une mention spéciale à Stengel, le réalisateur de la deuxième équipe, alors qu'en première équipe la palme revient à Mauris, notre inspecteur qui est une véritable terreur... pour la défense adverse.

Nos relations

Avec le Département de l'Instruction publique. —

Nous avons eu, durant l'année 1957, de nombreux entretiens, soit avec M. le chef du Département, soit avec M. le directeur de l'enseignement primaire. Les délégations d'associations professionnelles ont été convoquées sept fois depuis notre dernière assemblée administrative annuelle. Lors de chacune de nos entrevues, de chacune de ces séances, nous avons échangé nos idées très librement, en toute franchise, et bien souvent nous sommes arrivés à une solution satisfaisante pour le Département et les associations. L'appui que nous ont accordé M. le conseiller d'Etat Borel et M. Jotterand lors de la revalorisation prouve bien que les autorités scolaires ne sont pas systématiquement opposées aux revendications du corps enseignant. Les représentants de l'UIG, son président en particulier, sont toujours très rapidement reçus et leurs démarches sont examinées avec attention et bienveillance. Le réel climat de confiance qui semble s'établir ne pourra que nous être favorable, aux uns comme aux autres.

Certes les solutions proposées ou les mesures prises par le Département ne sont pas toujours celles que souhaiterait le corps enseignant. Ces divergences de vues, inévitables entre employeurs et employés, peuvent s'atténuer à la suite d'entretiens au cours desquels règnent franchise et loyauté. Mais nous pensons, en ce qui concerne notre profession, que lorsque nous cherchons à résoudre des problèmes pédagogiques, lorsque nous recherchons le bien de l'enfant, les intérêts particuliers du Département et du corps enseignant doivent passer au second plan et que l'unanimité doit se réaliser. C'est pourquoi, nous regrettons que lors de la discussion de problèmes pédagogiques importants des éléments d'ordre politique viennent souvent fausser les débats. Ainsi, toutes les solutions adoptées ne sont que des compromis qui durent hélas trop longtemps. Il sera indispensable, lors de l'étude des importants projets qui nous seront présentés prochainement, que nous pensions à tout cela.

Pour l'instant, permettez-nous de remercier M. le chef du Département ainsi que M. le directeur de l'enseignement primaire qui cherchent tous deux à ce que s'affermisse l'esprit de collaboration entre autorités scolaires et corps enseignant.

Avec la SPR. — Le comité central de la SPR ne fait en somme plus qu'un avec le comité d'organisation du prochain Congrès qui se déroulera dans nos murs. Il

nous reste encore beaucoup à faire avant de recevoir nos collègues romands et le président Neuenschwander n'est pas encore au bout de ses peines. Il convient de remercier ce dernier du travail important qu'il accomplit avec compétence et dévouement.

Plusieurs d'entre vous, chers collègues, ont été appelés ou seront appelés à collaborer aux préparatifs du Congrès. Nous remercions d'avance tous ceux qui contribueront à faire de ce Congrès une manifestation d'affirmation du corps enseignant primaire et enfantin romand.

L'assemblée des délégués SPR, réunie à Yverdon en novembre dernier a pris la décision :

1. d'adopter le format actuel de l'Educateur et d'admettre comme vœux les propositions présentées par notre section au sujet de notre journal corporatif ;
2. d'augmenter de 2 fr. la cotisation des sections à la SPR par suite du renchérissement de l'Educateur. (Cette augmentation ne provient pas du changement de format) ;
3. de refuser l'admission dans la SPR de l'Union Pédagogique neuchâteloise, section dissidente de la SPN.

Cette dernière décision qui marque le souci des délégués de ne pas encourager les scissions au sein des associations cantonales nous paraît particulièrement sage.

Enfin, en ce qui concerne l'Educateur, disons à Chablaz et à Willemin combien nous avons apprécié les efforts qu'ils ont fournis l'an dernier afin d'améliorer la tenue et le contenu de notre journal corporatif. Nous leur en sommes reconnaissants.

Avec les sections romandes et les sections françaises voisines. — L'UIG s'est fait représenter aux assemblées générales de la SPN et de la section de l'Ain du SNI, ainsi qu'au Congrès de la SPV. Nous répondons toujours volontiers aux invitations que nous envoient nos collègues des sections romandes ou françaises et nous les remercions vivement de nous recevoir avec tant de soin et de gentillesse. Nous avons beaucoup à apprendre lors de ces réunions et cela nous aide dans notre action corporative. Le congrès SPV qui s'est déroulé récemment à Pully groupait plus de 800 collègues, grâce à une demi-journée de congé accordé aux participants. Après une partie administrative et un repas en commun, débuta la partie culturelle qui comprenait musique et littérature. Ce fut une magnifique manifestation. A quand les congrès de l'UIG ?

A propos d'UIG, il nous reste à vous parler de nos relations avec nos deux sections sœurs. Vous l'avez remarqué, l'harmonie règne dans notre famille. Après deux ans de vie commune, nous ne regrettons pas les faiblesses que nous avons eues les uns envers les autres au moment de la réconciliation. L'esprit qui anime l'UIG toute entière, les succès que nous avons remportés l'an dernier, sont dus en bonne partie à la parfaite entente qui règne parmi nous. Nous souhaitons que cette unité soit de longue durée. Nous devons tous veiller à ce qu'il en soit ainsi. Que les membres des comités de l'UIG-Dames et de l'UAEE, ainsi que leurs charmantes présidentes, soient vivement remerciées de leur compréhension et de leur esprit de collaboration.

Avenir

1958 permettra aux membres de l'UIG de prendre part à de nombreuses manifestations dont l'intérêt pédagogique et corporatif est évident. Après notre première série de visites d'entreprises, il y aura le Congrès de la SPR. Nul doute qu'un grand nombre d'ins-

titrices et d'instituteurs genevois participeront à ces travaux et festivités aux côtés de leurs collègues romands.

L'automne 1958 verra se poursuivre notre action « L'école dans la vie » et nous comptons alors rencontrer les représentants des syndicats ouvriers pour un échange de vues qui ne peut être que fructueux.

Nous travaillerons à l'équipement de notre centre d'information.

Nous aurons sans doute à étudier d'importants problèmes tels que celui de « l'école intermédiaire » que nous devons examiner sous les angles pédagogique et corporatif.

Vous le constatez, chers collègues, nous n'entendons pas perdre de temps et nous voulons mettre tout en œuvre pour que le corps enseignant primaire et enfantin genevois joue un rôle important dans la conduite de notre école populaire, pour qu'il acquière et conserve auprès des autorités et de l'opinion publique la confiance qu'il mérite.

Les membres de votre comité sont conscients des problèmes qui se posent actuellement. Ils savent que nous vivons une période dans laquelle notre attitude, notre compétence, notre fermeté sont décisives. Ils sont également persuadés que seule une action appuyée par la quasi-unanimité de leurs collègues peut être efficace. C'est pourquoi, ils vous supplient de répondre en

grand nombre aux convocations qui vous sont adressées.

Nous sommes très heureux de constater que vous avez fort bien répondu à notre appel en faveur du centre d'information et que vous vous êtes inscrits en grand nombre à nos visites d'entreprises. Nous en concluons naturellement que nous devons porter notre effort dans ce domaine et que l'UIG, enfin déchargée des plus gros soucis d'ordre matériel, doit s'attacher à l'étude des problèmes pédagogiques importants.

Cette attitude nous réjouit tout particulièrement. Notre désir, notre volonté de placer l'enfant au centre de nos préoccupations doit être à la base de notre action corporative. Nous n'aurons rien à perdre, mais tout à gagner sur le plan matériel, nous en sommes convaincus.

Votre comité, chers collègues, s'efforcera de travailler et de lutter dans cet esprit. Il est décidé à intervenir par tous les moyens dont il dispose, avec votre appui constant, pour que triomphe la cause de l'enseignement primaire et enfantin d'abord, et celle de son corps enseignant ensuite. Notre profession est l'une des plus belles qui existent, car en enseignant de manière complète les adultes de demain, nous sommes en mesure de préparer l'avenir et de tenter de le rendre meilleur que le présent.

Eric Pierrehumbert.

NEUCHÂTEL

Comité central

Après un intervalle inaccoutumé dû au service militaire, le comité central s'est réuni le 2 juillet pour reprendre l'obsédante question de la réforme de l'enseignement dans notre canton. Les propositions de revision commencent à se préciser et les commissions sont à l'œuvre. Un plan de travail sera soumis non seulement aux commissions respectives (secondaire et primaire), aux comités des associations professionnelles, mais à leurs membres à qui sera envoyé un questionnaire sur la base duquel partira la discussion dans les assemblées de section. Il est bon de rappeler à ce propos le point de vue du Département :

L'école secondaire comprendrait trois sections :

- Une section classique de 4 ans, sortie de l'école primaire à la fin de la 5^e année ;
- Une section scientifique de 4 ans, sortie de l'école primaire à la fin de la 5^e année ;
- Une section moderne de 3 ans, sortie de l'école primaire à la fin de la 6^e année.

Dès la 7^e année, l'école primaire aurait la forme d'une école professionnelle.

Les commissions actuelles de réforme devront nommer des sous-commissions pour des études spéciales sur tels ou tels points importants touchés par la revision. M. Bonny, inspecteur, sera le rapporteur pour l'enseignement primaire. Mlle Irène Veuve et M. M. Jaquet, nos collègues, ont déjà assisté à une première prise de contact. M. Bonny mettra à notre disposition les programmes des cantons romands et divers autres documents utiles aux comparaisons et aux recherches se rapportant à la revision projetée. On tiendra compte aussi des travaux des congrès de la SPR. Voilà qui est excellent.

La sélection des élèves devra aussi retenir toute l'attention des commissaires. C'est une question des plus importantes et délicates.

Un autre problème : la création d'un brevet pour

les maîtres de la section moderne de l'école secondaire et les études complémentaires qu'elle impliquera.

Nous sommes heureux de voir la réforme soumise à des directions et une orientation plus concrètes et son étude passer des considérations générales aux réalisations plus pratiques.

— On parle encore de l'augmentation de 3% des traitements consécutive à la hausse du coût de la vie.

— Un projet de statut de l'enseignement nous sera remis par le Département en septembre.

— Information : Mlle Lily Vuille présente un centre d'intérêt sur l'horlogerie, à la SAFFA. Bravo !

— Des démarches seront faites auprès de collègues qui seraient à même de remplacer feu André Aubert à la commission romande de lectures.

Bonnes vacances, chers collègues !

W. G.

Démission

Mlle Marie-Jeanne Matthey, institutrice à La Sagne, quitte l'enseignement pour se marier. Nous lui présentons tous nos vœux de bonheur.

W. G.

La Chaux-de-Fonds

Dans une petite cérémonie tout intime à la direction, MM. W. Jeanneret, inspecteur, A. Favre-Bulle, conseiller communal, M. Perrelet, directeur, et le sous-signé fêtèrent deux de nos collègues ayant atteint leurs 40 ans d'activité : Mlle Yvonne Jacot et M. Arnold Gentil. Tous se sont plu à souligner la somme de patience et de persévérance dont ils ont fait preuve pour enseigner à des tout-petits pour l'une et dans une classe de développement pour le second. Ces deux collègues furent et sont encore des membres fidèles

de la SPN-VPOD ; à eux va toute notre reconnaissance pour leur intérêt et leur fidélité. Nous les félicitons et formons des vœux pour qu'ils puissent continuer à accomplir leur tâche dans la paix et la sérénité.

M. Jaquet.

Revue neuchâteloise

Nous avons relevé du premier numéro de cette revue, paru il y a quelques mois, la polémique qui semblait devoir s'engager au sujet de la réforme de l'enseignement secondaire dans notre canton. En effet, un article d'information, essentiellement, auquel avaient collaboré des voix très autorisées, semblait devoir susciter quelques réponses. Il n'en fut rien. Le deuxième numéro ne fait pas la moindre allusion à ce problème d'importance amorcé dans le premier.

Par ailleurs, il faut dire l'intérêt de cette publication, ne serait-ce que pour encourager le dynamisme de ses jeunes initiateurs. La nouvelle génération veut se faire entendre. Elle a raison, car elle a quelque chose à dire, notamment dans les domaines de la technique, de l'économie et des arts. Il est réjouissant de voir une revue largement ouverte aux tendances modernes, à la critique, à tout ce qui peut donner un sens et un agrément à la vie. Si l'on ne peut souscrire à toutes les opinions qui y sont émises, et c'est tant mieux, cette entreprise mérite pleinement l'appui et la sympathie de toute personne cultivée.

W. G.

Connaissance des fourmis

Un philosophe a dit que l'instinct trouvait son sommet chez l'insecte et l'intelligence chez l'homme. C'est à pénétrer ce merveilleux mystère que nous ont invités nos dévoués et très compétents collègues MM. E. Laurent et W. Galland dans un cours consacré à ces passionnantes petites bêtes. Les mauvaises langues ont cru discerner quelque ironie à voir le corps enseignant captivé par l'étude de ces colonies laborieuses... Pourtant, le nombre des participants fut si nombreux qu'il fallut organiser deux cours !

On n'imagine guère la somme de travail qu'en imposa la préparation aux deux maîtres : documentation, fabrication de matériel d'expérimentation, textes multigraphiés, en un mot l'enrichissement le plus insoupçonné et d'un emploi pratique immédiat et aisé. Tout fut présenté avec méthode et clarté, sans perte de temps, afin d'assurer le maximum de rendement.

Si l'on ne fit pas appel à des recherches personnelles qui dépassent les possibilités d'un cours limité, il fallut mettre la main à la pâte pour confectionner en menuiserie et cartonnage un appareil d'observation bien conçu qui fera la joie des écoliers avides de connaître.

Nous tenions à exprimer dans ce journal la reconnaissance très vive et les félicitations des élèves-maîtres aux directeurs pour l'intelligent et énorme tra-

vail qu'ils ont fourni, ainsi qu'à la SNTMRS qui prend l'initiative de cours semblables en marge de ceux qui sont destinés à l'acquisition des techniques habituelles des travaux manuels.

W. G.

Université populaire

Cette utile institution vient de terminer son 6e semestre d'activité ; cependant, elle est encore en période d'expériences. Et c'est heureux ; elle évite ainsi de s'engager dans une routine qui lui serait néfaste. Le comité des Montagnes, réuni le 27 juin, a mis au point le programme d'hiver avec un nombre considérable de cours qui s'imposent à l'attention non seulement de la population en général, mais aussi des gens cultivés désireux de parfaire leur connaissances dans tel ou tel domaine de leur choix. La liste des cours sera donnée en temps opportun. Par avance, nous recommandons l'UPN à l'intérêt et à la sympathie de tout le corps enseignant. Nous rappelons que notre société en est membre collectif.

W. G.

Rendre un musée vivant

Tel est le propos, chacun a pu le constater depuis longtemps, de M. Jean Gabus, le remarquable directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, en organisant périodiquement des expositions de très grande valeur sur une région déterminée de notre globe. Chaque continent a eu son tour et c'est enfin, cette année-ci, celui de l'Europe. Comme toujours, avec un rare bonheur, M. Gabus a su porter son choix sur un peuple qui présente un intérêt plus particulier. Cette fois-ci, la

BULGARIE

a été l'objet de sa sagacité.

La récolte de documents authentiques ou des reproductions les plus soignées et les plus vraisemblables a exigé un nombre incalculable de démarches. Mais M. Gabus est bien connu au loin et s'assure sans peine la confiance de ceux qu'il sollicite. Avec ses collaborateurs, il a donc réussi à mettre sur pied un ensemble d'éléments folkloriques et artistiques de premier ordre, intelligemment sélectionnés. Ainsi, en peu de temps, on peut se rendre compte de l'évolution d'un peuple et de son activité, depuis les temps les plus reculés (2 500 ans). Une des réalisations les mieux venues de l'exposition est l'aménagement d'une vraie demeure bulgare, coquette, des plus sympathiques. La couleur locale y est pleinement.

La population et, singulièrement, ceux qui sont commis à l'enseignement des grands élèves (degré supérieur primaire et écoles secondaires) ne sauraient manquer cette occasion, certainement unique, et si facile d'enrichir leurs connaissances géographiques. On ne pourrait souhaiter synthèse plus concrète et plus vivante de l'étude d'un pays. Le public et nos élèves doivent profiter de cette aubaine. L'exposition sera ouverte jusqu'en février 1959.

W. G.

JURA BERNOIS

Rapport annuel de la Société des instituteurs bernois 1957-1958

I. Questions scolaires et professionnelles

La pénurie qui subsiste chez les enseignants est toujours la préoccupation principale des autorités sco-

lares et des organes dirigeants de notre association. Le comité cantonal a poursuivi activement ses efforts tendant à faire admettre une fois encore une quatrième classe parallèle de jeunes gens dans les écoles normales de la partie allemande du canton. Grâce à un appel adressé au corps enseignant, les inscrip-

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

le stylo
à bille

CARAN D'ACHE

fait
son
chemin

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin met au concours le poste de

bibliothécaire

Exigences : Maturité, diplôme fédéral de maître de gymnastique I ou II (ou certificat étranger correspondant), doué d'un bon sens d'organisation et de qualités permettant au candidat d'assurer le développement et la direction d'une bibliothèque.

Peuvent également entrer en ligne de compte les candidats ne remplissant pas ces conditions, mais disposant d'une formation complète de bibliothécaire, d'une expérience suffisante et s'intéressant aux questions de la science sportive et à la gymnastique et aux sports en général.

Langue maternelle allemande ou française avec bonnes connaissances du français et respectivement de l'allemand.

Classification et traitement selon la formation, l'expérience et les capacités, comme secrétaire II ou I, éventuellement bibliothécaire II avec un traitement de base de 9 085-13 650 fr. ou 10 220-14 804 fr., éventuellement 10 945-15 540 fr.

Entrée en fonction dès que possible.

Place stable.

Les candidatures avec certificats et autres attestations ainsi que tous documents sur l'activité passée doivent être adressés à la direction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin avec indications des prétentions de salaire **jusqu'au 19 juillet 1958.**

JOLI BUT POUR COURSE D'ÉCOLE

Avenches la Romaine

Bienvenue aux maîtres et aux élèves. Vis-à-vis du musée. Parc pour autos et cars.

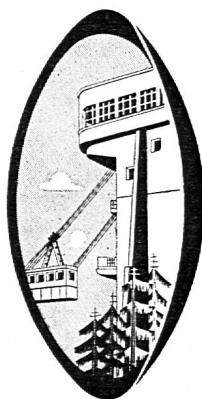
CAFÉ SUISSE

LE TENANCIER : R. CHAPPUIS — TÉL. (038) 8 31 69

On cherche **place de vacances** (ca. fin juillet - 15 sept.) pour

étudiant

de 16 ans, dans famille où recevrait quelques leçons de français. Il pourrait s'occuper des petits travaux de jardin etc. S'adresser s.v.p. à **Rob. Scherer, Huob, Meggen (Lu.)**. Tél. (041) 72 11 83,



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le Téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Hte-Savoie)

au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier.**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève-Pas de l'Echelle (Haute-Savoie) Tél. 358 Annemasse.

Membres du corps enseignant

vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage, Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

tions aux examens d'admission de candidats bien préparés furent suffisantes. Alors qu'au début de l'année scolaire 1957-1958 l'École normale de Thoune s'était chargée de la 4^e classe parallèle de Hofwil, ce fut, au printemps 1958, l'École normale des institutrices du Marzili qui prit en charge la 4^e classe, Hofwil ne disposant plus des locaux nécessaires. La SIB remercie la Direction de l'instruction publique et les deux écoles normales qui n'ont craint aucune peine pour remédier à une situation difficile. Souhaitons que le corps enseignant des deux écoles normales d'institutrices ne ressente pas la présence d'une classe de jeunes gens comme un handicap à l'enseignement, mais plutôt comme un stimulant.

La Direction de l'instruction publique, en accord avec une proposition faite par le comité cantonal, a renoncé à l'organisation d'un 6^e cours spécial pour la formation d'instituteurs; sans vouloir, d'une manière quelconque, mettre en doute l'efficacité des cinq premiers cours, les organes dirigeants de notre association en étaient arrivés à la conclusion que le recrutement pour de nouveaux cours semblables se heurterait à des difficultés toujours plus grandes, et que l'accroissement du nombre des instituteurs ayant une formation spéciale accélérée pourrait créer, dans de vastes cercles de la population, des idées fausses sur notre niveau professionnel. Dans cette question, comme d'ailleurs dans d'autres de grande importance, le comité cantonal savait que les députés instituteurs partageaient son avis.

Dans ce domaine, le comité cantonal s'est rendu nettement compte des difficultés qu'il faut surmonter pour pouvoir prendre, au moment voulu, les décisions justes. Si l'on veut mettre le recrutement des enseignants en accord avec les besoins de l'école, il faut que les dispositions nécessaires soient prises presque cinq années à l'avance. Il est vrai que l'on peut évaluer — dans une certaine mesure — le nombre de classes qui deviendront nécessaires, en se basant sur le chiffre des naissances; il est plus difficile de calculer les vides que créeront les décès, les mises à la retraite, les mariages et les changements de profession. Selon le rapport sur la gestion de la Direction de l'instruction publique pour l'année 1956-1957, les vides causés par les changements de profession ont été plus importants que ceux qu'ont entraînés les retraites et les décès, d'une part, ou les mariages, d'autre part. Quel sera, dans cinq ans, le nombre des instituteurs qui auront passé, par exemple, dans l'industrie? N'y aura-t-il pas, lors d'un recul éventuel de la haute conjoncture, des douzaines qui chercheront à rentrer dans la carrière de l'enseignement? Même les statistiques établies avec la plus grande conscience, et pour lesquelles nous remercions MM. l'inspecteur Balmer, le Dr Balmer, secrétaire de la Direction de l'instruction publique, et le Dr Lindgren, maître d'école normale, ne peuvent nous donner à ce sujet des renseignements absolument sûrs.

Une autre question qui n'est pas encore résolue est celle de savoir si et dans quelle mesure la femme remplacera l'homme d'une manière durable dans notre profession. Les tâches que l'instituteur de la campagne doit aussi accomplir en dehors de l'école auront probablement comme conséquence de freiner le décalage dans le rapport instituteurs-institutrices. Le sentiment mélangé qu'éprouvent les institutrices en face de ce problème est compréhensible; d'une part, elles défendent leur droit, et estiment qu'elles sont aussi à leur place aux degrés moyen et supérieur, ce qui a pour conséquence un accroissement des places occu-

pées par des femmes, et logiquement du recrutement du corps enseignant féminin; d'autre part, elles craignent, pour un proche avenir, un certain chômage. Les institutrices, par la voix de leurs représentantes au comité cantonal et au comité de la Société des institutrices, ont à plusieurs reprises discuté à fond de cette question avec les organes dirigeants de la SIB.

Les tendances qui se manifestent dans la manière de vivre de vastes couches de la population ont aussi leur répercussion sur l'école. C'est ainsi que dans diverses communes industrielles s'est posé le problème de l'introduction de la semaine de cinq jours à l'école. Pour diverses raisons compréhensibles, le corps enseignant se tiendra ici plutôt sur la réserve. C'est avant tout, pour lui, le point de vue pédagogique qui reste déterminant, donc le bien de l'enfant. Les considérations économiques doivent passer à l'arrière-plan. Déjà des enquêtes faites dans des villes étrangères indiquent que de nombreux parents qui ont congé le samedi désirent beaucoup continuer à envoyer leurs enfants à l'école le samedi! La prolongation des vacances d'été dans les villes est également beaucoup discutée. Le comité cantonal suit attentivement ces problèmes, et prendra, le cas échéant, part à la discussion.

II. Traitement et assurance

L'application de la loi de 1956 sur les traitements des instituteurs a continué à occasionner beaucoup de travaux secondaires aux autorités cantonales et locales, ainsi qu'au secrétariat. Il est nécessaire de se familiariser d'abord avec maintes dispositions nouvelles. Les discussions de diverses sections avec les autorités de grandes communes ont été particulièrement longues. L'adaptation des traitements des instituteurs de ces communes aux normes cantonales, déjà difficile en soi à cause de la comparaison avec le personnel communal, fut influencée par la pénurie de l'argent qui s'est accentuée au cours de l'exercice. A la fin de l'année, des solutions acceptables n'étaient en vue qu'à Berne et à Thoune; à Bienne, à Berthoud, etc., on ne put enregistrer aucun progrès réel.

Pour la première fois, de mémoire d'homme, il a été nécessaire de fixer les indemnités de logement versées aux instituteurs des villes. A Thoune, une entente a été possible entre les autorités et le corps enseignant, tandis qu'à Berne et à Bienne la commission d'estimation des prestations en nature a dû intervenir; à Bienne, sa décision a été combattue par les deux parties. Nous nous exprimerons dans le prochain rapport annuel sur les délibérations de la commission de recours de la Direction de l'instruction publique, nommée récemment. Ce n'est que sur la base des estimations qu'il fut possible de déterminer pour chaque membre du corps enseignant si, en application de la loi sur les traitements des instituteurs, il avait droit à un supplément sur les normes locales et de quel montant serait ce supplément, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1956. Le fait que les villes ont perdu beaucoup de leur force attractive sur l'instituteur — peut-être temporairement — s'est manifesté par le peu d'intérêt des instituteurs à s'inscrire aux places vacantes en ville où furent souvent nommés de tout jeunes instituteurs ou même des candidats sans brevet.

Un certain nombre de communes de la campagne, estimant que le moment était favorable, cherchèrent à s'assurer le corps enseignant nécessaire en maintenant les prestations locales ou même en les améliorant (avec ou sans participation de l'Etat), ainsi que

par la construction de nouveaux bâtiments et habitations scolaires (subventionnés par l'Etat). Au corps enseignant des localités les plus écartées ont été octroyés par l'Etat des versements supplémentaires spéciaux qui, en vertu de l'art. 36c de la loi sur les traitements du corps enseignant, sont échelonnés selon un système raffiné de points, et qui vont de 120 à 1 200 francs par an. Il est bien naturel que non seulement chez les 300 collègues qui furent pris en considération, mais aussi parmi ceux qui n'obtinrent rien du tout, il y en eut qui espéraient recevoir davantage ! Le comité cantonal a demandé à la Direction de l'instruction publique de bien vouloir reconsidérer avec bienveillance quelques cas tout à fait particuliers ; les résultats de cette démarche ne nous sont pas encore connus.

Il fut réjouissant de constater, à deux reprises, la bienveillance avec laquelle la Direction des finances, le Conseil exécutif et le Grand Conseil ont majoré les allocations de renchérissement du corps enseignant en activité et ceux des retraités ; pour la deuxième moitié de l'année civile 1957, cette allocation s'éleva à 9,5 % et fut complétée par une allocation familiale de 60 fr. et une prestation de 60 fr. également par enfant ; pour 1958 elle est de 11 %, augmentée des allocations sociales inchangées, auxquelles s'ajoute une quote personnelle de 30 fr.

III. — Questions corporatives

De nombreux menus travaux ont été occasionnés par la nouvelle édition des statuts qui, tout en conservant les dispositions principales qui ont fait leurs preuves, ont cependant été modernisés, et ont reçu un « habit » moderne. Les membres de la société leur ont donné leur approbation, par 1902 oui contre 23 non.

Le contrat approuvé l'année dernière par l'assemblée des délégués de la SIB avec l'Association des jardins d'enfants du canton de Berne est entré en vigueur le 15 juin. Les 197 maîtresses frœbeliennes touchées par le nouveau contrat ont, selon les dispositions de celui-ci, demandé leur adhésion aux sections respectives de la Société des instituteurs. Puissent-elles y trouver un accueil cordial, ainsi qu'un enrichissement pour leur activité. Leurs préoccupations professionnelles seront dorénavant traitées par les sections et par le comité cantonal, en collaboration étroite avec la Société des maîtresses de jardins d'enfants.

Nous avons cherché, au moyen de nouvelles cartes d'invitation, à engager les nouveaux collègues, instituteurs et institutrices, entrant dans la carrière, à bénéficier le plus tôt possible de la protection que leur offrent les assurances. L'encaissement par les sections des primes relatives à l'assurance responsabilité civile s'est révélée comme un avantage, en ce sens que nous avons la certitude que chaque membre est assuré, lorsqu'il n'exprime pas expressément sa volonté de renoncer à l'assurance.

Comme d'habitude, la société a offert aux membres de nombreuses occasions de perfectionner leur culture générale et leur formation professionnelle. Signalons à ce sujet le cours sur Gottfried Keller organisé par la commission pédagogique de l'ancien canton, à Villars-les-Moines, puis la Semaine de civilisation française, mise sur pied par la Société des maîtres de gymnase en collaboration avec la Société des maîtres aux écoles moyennes, et enfin le voyage d'études en France, dans le Massif central et en Provence, organisé par la SBMEM, et qui était accessi-

ble à tous les membres de la SIB. Ces diverses manifestations ont été appuyées par d'importants subsides octroyés par la Direction de l'instruction publique, à laquelle nous exprimons ici encore nos meilleurs remerciements.

Les cas d'assistance n'ont pas été nombreux. En revanche, une vingtaine de prêts ont été accordés ; la Société suisse des instituteurs a pris généralement la moitié des montants versés à sa charge. Dans quinze cas il s'agissait de prêts d'études, exempts d'intérêts. Ces prêts représentent toujours une aide fort appréciée, et sont en général remboursés rapidement.

Une série de cas d'assistance judiciaire ont préoccupé particulièrement le comité directeur, ainsi que le secrétaire central. Ils allaient de petites divergences d'opinion aux conflits les plus graves en passant par tous les degrés, et mettaient en cause la considération, la santé et l'existence professionnelle de collègues. Nous ne saurions assez rappeler combien il est utile que les cas d'assistance soient portés à la connaissance de l'association le plus rapidement possible. Quand un collègue en cause n'y songe pas lui-même, il est du devoir d'un sociétaire de l'y rendre attentif.

Par suite du nouvel accroissement du nombre des membres, s'élevant à 300, et des fréquents changements de place — et pas seulement chez les jeunes collègues — le secrétariat a dû faire face à un surcroît de travail important. Le comité cantonal a fait preuve d'une grande compréhension en approuvant l'acquisition de machines de bureau qui permettent d'économiser du temps et de l'argent.

Le corps enseignant a prouvé sa solidarité envers ceux qui sont éprouvés par le sort ; c'est ainsi qu'il a poursuivi, entre autres, son action en faveur des Hongrois, aide à laquelle ont participé les sections par des montants importants ; il a collaboré à la distribution de vêtements d'hiver à des familles nombreuses de régions de montagnes (don de la Fondation mondiale Pestalozzi) ; il s'intéresse activement à la collecte faite en faveur du home d'enfants affectés de déficiences physiques, qui doit être érigé au Rossfeld à Berne.

IV. — Compte et budget

Nous avons annoncé, l'année dernière, que nous examinerions l'éventualité de la transformation du Fonds de secours et de la Caisse de remplacement en une fondation, afin d'éviter par cette opération une redevance fiscale. Il s'avéra que la transformation de la Caisse de remplacement serait affectée d'un impôt de donation si élevé que l'opération serait désavantageuse pour nous. La création d'une fondation pour le Fonds de secours seul serait plus simple, mais elle ne permettrait d'économiser que 500 fr. d'impôts par an, c'est-à-dire 10 ct. par membre. La limitation du droit de disposition sur la fortune du Fonds de secours, à laquelle il faudrait se résoudre dans le cas d'une transformation en une fondation, serait trop désavantageuse en face d'un si minime profit. C'est pourquoi le comité cantonal renonce à proposer la transformation de la Caisse de remplacement et du Fonds de secours en une fondation.

Les comptes de la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire se soldent, malgré la vague de grippe, par une augmentation de fortune de 4 308 fr. 80. Il n'est toutefois pas certain que ce chiffre corresponde à la situation réelle, et voici pour quelles raisons : jusqu'au moment où la commune transmet le décompte d'un remplacement à la Direction de l'ins-

truction publique, que celle-ci l'a examiné, puis remis à la Caisse de remplacement le compte représentant la part de l'assuré, il s'écoule, selon les expériences faites, plusieurs mois. Ainsi, il n'a jamais été possible d'introduire dans nos comptes, arrêtés au 31 mars, les dépenses exactes pour les remplacements effectués de janvier à mars. Nos paiements pour cet espace de temps ont toujours été versés dans le cadre des prochains comptes annuels. En revanche, les comptes précédents ont toujours été chargés des paiements relatifs à l'année précédente. Dans le bilan, ces paiements arriérés ont été portés comme actif, tandis que les montants dus pour le dernier trimestre y ont été reportés comme passif, sur la base d'une estimation approximative. L'année courante a démontré de nouveau que cette estimation est absolument problématique, et qu'elle peut s'écarter de dizaines de milliers de francs de la situation réelle. C'est pourquoi nous préférons laisser intégralement de côté ces postes incertains. Même pour le cas théorique de la dissolution de la Caisse de remplacement, la fortune actuelle dépasserait plusieurs fois le montant des factures non payées qui pourraient être présentées.

Dans la détermination des cotisations à verser à la Caisse de remplacement pour l'année en cours, il a été procédé selon le schéma usuel, mais comme les indemnités de remplacement ont été accrues de 33 % au début de 1957, le calcul respectif de la moyenne donne un chiffre qui est exactement de 11 % trop bas. C'est pourquoi la marge de sécurité a été portée cette fois-ci à 20 %, au lieu de 10 %. Si l'année prochaine la caisse est soumise à des charges normales, cette marge pourra être ramenée à 15 %, et plus tard de nouveau à 10 %, puisque les années avant le 1er janvier 1957 n'auront plus qu'une influence minime — ou même nulle — sur la moyenne.

L'actif réjouissant de la Caisse centrale doit être attribué, avant tout, aux entrées de 300 nouveaux membres dans la société, puis à la part aux bénéficiaires de l'assurance responsabilité civile, et à la diminution de certaines dépenses difficiles à prévoir sous différents postes. Un dépassement important du budget s'est présenté uniquement dans les dépenses occasionnées par le bureau (10 c), parce que l'impression des nouveaux statuts — ensuite de l'adjonction de plusieurs pages réservées aux mémentos et de sa distribution à tous les membres — a entraîné des frais plus élevés que le montant qui avait été porté au budget.

Un versement de 5000 fr. au fonds de réserve (chiffre 5) doit permettre à l'assemblée des délégués de verser de nouveau une contribution appréciable à la Fondation pour orphelins d'instituteurs de la Société suisse des instituteurs. Depuis sa création, soit depuis cinquante-cinq ans, cette fondation a touché 88 000 fr. du canton de Berne, mais elle a octroyé à 64 familles de notre canton des secours s'élevant à 183 000 francs. Le dernier versement important de la Société des instituteurs bernois à cette institution, d'un montant de 19 000 fr., fut effectué en 1949, à l'occasion du 100e jubilé de la fondation de la Société suisse des instituteurs. Le comité cantonal propose de verser, cette année, les deux tiers du bénéfice réalisé, dans des circonstances favorables, à la Fondation pour orphelins d'instituteurs.

Dans le budget de la caisse centrale a été prévu un nouvel accroissement du nombre des membres, qui doit permettre une augmentation des recettes par les cotisations et les abonnements. Aux dépenses, il y a lieu de remarquer que des conférences décentralisées des présidents de section ont été prévues au début

de la nouvelle période administrative; ces réunions doivent être consacrées à la discussion de questions administratives et professionnelles.

En ce qui concerne le placement de la fortune, il faut encore signaler que le comité cantonal a majoré de 0,25 %, à partir du 1er juillet 1958, le taux de l'intérêt pour les prêts hypothécaires accordés aux membres.

Nous proposons de maintenir la cotisation annuelle de membre à 22 fr. et de laisser aussi inchangé le prix de l'abonnement à l'« Ecole bernoise », soit 16 fr.

Pour terminer, nous tenons à remercier tous ceux qui, aux postes de commandement ou ailleurs, ont collaboré activement à la prospérité de notre association, au maintien de la considération dont elle jouit, et à l'affermissement de la cohésion qui unit les membres du corps enseignant de tous les degrés.

Le comité cantonal de la SIB

DIVERS

Bibliographie

Nos fleurs, par Aloïs Duperrez, édité par l'Avanti Club, Neuchâtel. Un volume de 124 pages, avec 25 dessins inédits de l'auteur et 48 planches en couleurs. 4 fr. 80 (et 400 points).

Que voilà un livre de vacances frais et brillant, qui nous présente somptueusement de splendides photographies en couleurs de la flore alpine! Chacun sait combien il est difficile de représenter des fleurs de façon reconnaissable et combien les éditeurs de chez nous ont réalisé de progrès dans ce domaine. Ici, les fleurs sont vivantes, représentées dans leur milieu naturel et, très généralement, les couleurs sont heureusement rendues. Chaque planche forme un véritable tableau du plus bel effet.

Au début du livre, le milieu végétatif alpin est caractérisé brièvement et clairement; chaque fleur fait l'objet d'une courte monographie d'une page, avec le signalement de la plante, en termes point trop techniques, juste assez pour donner envie au profane d'en savoir davantage.

Les jeunes qui posséderont ce livre seront, espérons-le, conquis, et ce sera pour eux une belle occasion d'abord de voir de belles choses, ensuite de les inciter à aller à la découverte dans la nature même, et enfin de faire les premiers pas dans l'étude de la botanique.

Ce livre est capable de rendre de grands services aux classes et bibliothèques de classe.

Commandez à la Guilde de documentation :

LA BIBLE ENSEIGNÉE

brochure du maître pour la 1re année du degré moyen avec 23 fiches de travail. Prix total 2 fr. 20.

S'adresser à L. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux.



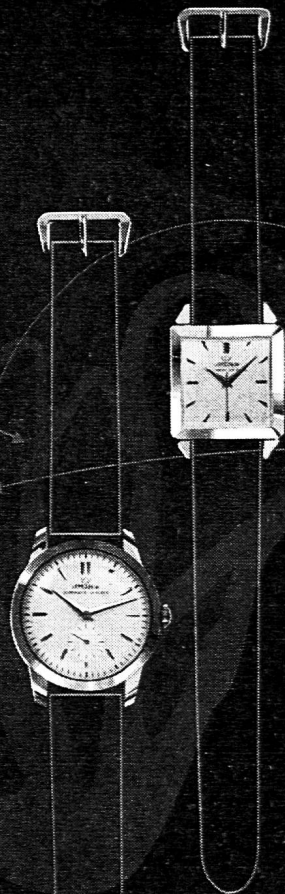
avec timbres TINTIN

LEMANIA

ROTOR

AUTOMATIC

21 RUBIS

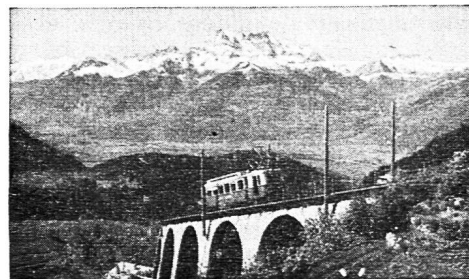


Fabrique d'horlogerie Lemania - Lugrin SA Orient Suisse

Les automotrices du chemin de fer

AIGLE-LEYSIN

desservent une région idéale pour courses d'écoles et touristiques: Plateau de Prafandaz, lacs d'Aï et de Mayen, La Berneuse, tours d'Aï et de Mayen.



Tarifs pour écoles

Parcours	1er degré jusqu'à 16 ans		2me degré de 16 à 20 ans	
	SC	AR	SC	AR
Aigle CFF				
Leysin-Village	1.20	1.70	1.70	2.60
Leysin-Feydey	1.30	2.-	2.-	3.-

Billets du dimanche toute l'année. Billets d'excursion, valables 1 jour ouvrable: Aigle-Leysin-Berneuse (Aï) 2048 m. en téléferique à Fr. 7.50. Aigle-Leysin-Feydey à Fr. 5.-

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12



Pour toutes
vos opérations bancaires
adressez-vous à la

Société de Banque Suisse

GENÈVE
LAUSANNE
LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHÂTEL
BIENNE

et nombreuses autres succursales
en Suisse romande

Capital et Réserves Fr. 280 millions

Bibliothèque
Nationale Suisse
B o r b a z

J. A.
Montreux 1